

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Trigo Holding SAS » par la société « Montyon Management GP SARL »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** La société « Montyon Management GP SARL » ;
- **La cible :** La société « Trigo Holding SAS ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- La fourniture des services d'ingénierie industrielle et de qualité ;
- La fourniture des services d'inspection, de contrôle et de certification.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 4 mai 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Trigo Holding SAS » par la société « Montyon Management GP », moyennant un véhicule d'acquisition dénommé « Montyon Capital Trigo BidCo », à travers l'acquisition d'au moins 95% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Montyon Management GP » est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.000 euros, dont le siège social est sis 12C Rue Guillaume J.Kroll, Luxembourg, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B305233. Elle est active dans le domaine de la gestion et de l'administration de participations, notamment en qualité d'associé, associé commandité ou gérant de sociétés de personnes, ainsi que dans la détention, la gestion et le développement de portefeuilles de participations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères.

« Montyon Capital Trigo BidCo » est une société par actions simplifiée à associé unique (SASU) de droit français, au capital social de 1,00 euros, dont le siège social est situé au 20 avenue Kléber, 75116, Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 103 475 943 et représentée par Monsieur Pascal Lebard. Elle a pour objet l'achat, la souscription, la détention, la gestion, l'administration, la cession ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés, ainsi que la fourniture de prestations de services et de conseil, notamment en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats, au bénéfice de ses filiales et participations directes ou indirectes.

« Trigo Holding SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 172 580,00 euros, dont le siège social est sis 4, avenue Pablo Picasso – 92000 Nanterre, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 820 560 050. Elle a pour objet principal la gestion de la qualité opérationnelle, inspection, audit et ingénierie pour les industries de l'automobile, de l'aérospatiale, de la défense et du ferroviaire.

Fait à Rabat, le 23 avril 2026